



## 2. ACTIVITÉS MISES EN MARCHÉ PAR L'INDUSTRIE

L'aide financière destinée aux activités de marketing à l'exportation mises en marche par l'industrie ne constitue pas un don. Cette aide est remboursable selon des conditions établies au moment de compléter une demande. Les sommes attribuées pour ces activités ne concernent que les frais admissibles encourus après l'approbation de la demande d'aide.

### Critères additionnels d'admissibilité

Les activités mises en marche par l'industrie doivent, en plus de répondre aux critères généraux d'admissibilité, satisfaire aux exigences suivantes:

1. L'activité doit s'insérer dans le plan de commercialisation du requérant.
2. L'activité proposée doit avoir peu de chances d'être entreprise sans l'appui du PDME. L'activité proposée doit constituer une extension de l'exploitation habituelle de l'entreprise et le risque en jeu doit être plus grand que celui que prend habituellement le requérant. L'activité doit être différente des activités courantes de marketing international du requérant d'une ou de plusieurs des façons suivantes:
  - l'activité doit avoir lieu dans un marché géographique nouveau pour le requérant;
  - l'activité doit viser à introduire un nouveau produit ou service sur le marché;
  - la clientèle en vue doit être nouvelle;
  - l'activité doit s'orienter vers une augmentation importante de la pénétration d'un marché précis par le requérant, ou vers la récupération d'un marché perdu;
3. L'activité doit avoir des probabilités de succès raisonnables, en tenant compte de l'importance des coûts impliqués, des aspects techniques de l'activité, des performances antérieures du requérant sur les marchés d'exportation, de la concurrence, et des possibilités de financement.
4. L'activité doit procurer des avantages potentiels importants pour le Canada. On tient compte des facteurs suivants:
  - Les ventes anticipées doivent être suffisantes pour rembourser la contribution du PDME;
  - le contenu canadien des biens et des services à exporter doit être d'au moins 60%. La définition du contenu canadien repose sur les éléments suivants: les coûts de production au Canada des biens et services y compris les coûts de la main-d'oeuvre, de l'ingénierie et du développement; les frais de vente; les frais administratifs généraux; les frais d'expédition, et les profits avant impôts;
  - la production supplémentaire et les emplois créés au Canada;
  - les avantages potentiels pour le Canada qu'entraînerait la pénétration du marché cible.